

DECRET N° 2000-160 DU 29 MARS 2000

Portant nomination de Monsieur Jérôme Olaïtan ASSOGBA, magistrat en qualité de Secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la loi n° 94-027 du 15 juin 1999 relatif au Conseil supérieur de la Magistrature ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 1^{er} mars 2000,

DECRETE :

Article 1er. – Monsieur Jérôme Olaïtan ASSOGBA, magistrat est nommé Secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature.

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



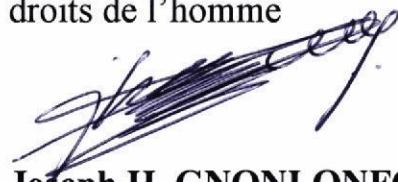
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale, du plan
du développement, et de la promotion de l'emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le garde des sceaux, ministre de la
Justice, de la législation et des
droits de l'homme



Joseph H. GNONLONFON.-

le ministre des Finances
et de l'économie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-